

STE MENEHOULD

STE MENEHOULD
RUE DE LA SUCRERIE 51800 SAIN'
03.26.60.72.06

Bon No: 003304734		1ere Gachée: 13:10 (1)		Date: 18/09/2025		reap170925151344		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 3.00 m3		référence commande(2): 03 26 60 75 66					
client: 412222		VOGEL CHRISTIAN **		15 PL D AUSTERLITZ					
chantier: 222203		STE MENEHOULD		51800					
				rue du champ Nicole					
				06.03.59.27.18					
				51800 Sainte-Menehould					
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale			
13:30						00:00		température:	
								vitesse du vent:	
								validité:	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
PJDER3D330		DESACTIVE				XF2		CL 0,40	
consistance(7)		Dmax							
S3		16							
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				0					
appellation commerciale DESACTIVE Dm16 Mos. CEM2 330									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				DESACTIVANT BLEU F.SYNTHETIQUES PRE 5480 EA ISOSPHERE 5140				NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
type et quantité:				signature:					
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1